

Participez à la manif à Bruxelles le 13 février 2025

De Wever & Bouchez ne semblent pas avoir les meilleures intentions pour les hommes/femmes de la rue. Malgré les nombreux efforts du Vooruit pour éviter le pire, le nouvel accord de coalition est largement insuffisant. Il faut que nous fassions entendre notre voix pour arrêter la casse sociale.

Un aperçu de ce qui nous attend :

- **L'indexation automatique des salaires** toujours menacée
- La loi de 1996 (réformée en 2017) demeure : en 2025 et 2026, droit à **une augmentation salariale de 0 %**
- **Suppression immédiate du RCC** (et par conséquent il y aura davantage de malades de longue durée)
- **Accès aux emplois de fin de carrière rendu plus strict** : carrière de 30 ans/35 ans à partir de 2030 (actuellement après 25 ans)
- Attaques contre **les malades de longue durée** :
 - Les gens ne peuvent plus travailler **jusqu'à 66 ou bientôt 67 ans** et tombent malades
 - **Licenciement médical (gratuit pour l'employeur)** déjà possible après 6 mois de maladie (actuellement après 9 mois)
 - **Activation des malades de longue durée** (y compris la perte éventuelle de 10 % de l'allocation)
- **Pensions** :
 - Pénalité financière en cas de retraite anticipée (même si toutes les conditions sont remplies)
 - **156 jours de travail par an pour qu'une année soit prise en compte** dans le calcul de la pension (actuellement c'est 104 jours)
- **Plus de flexibilité** :
 - **Plus d'heures supplémentaires** (même sans rémunération des heures supplémentaires)
 - **Annualisation du temps de travail** (rien sur votre rythme, seulement en faveur de l'employeur)
 - **Travail de nuit à partir de minuit au lieu de 20 h** : avec une pression accrue sur les primes de nuit
 - **Suppression tant de l'interdiction du travail de nuit**, que des jours de fermeture obligatoires
- **Jour de maladie unique** : de 3 à 2 jours d'absence pour cause de maladie sans certificat médical
- **Réintroduction de la période d'essai** ; l'employeur peut à nouveau se débarrasser de vous à moindre coût
- Les chômeurs temporaires doivent **s'inscrire comme demandeurs d'emploi**

Et les épaules les plus fortes ? Elles restent largement épargnées.

La bagatelle qui leur est demandée ne peut même pas s'appeler une taxe, mais à peine une contribution de solidarité.

C'est pourquoi nous nous mobilisons le **JEUDI 13 FEVRIER à 10h30 à Bruxelles-Nord !**